

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Lancement du Bilan Innocenti 5:  
Tableau statistique de la mortalité par maltraitance à enfants dans les  
pays riches  
EMBARGO : 18 septembre 2003, 12h**

### **LA MALTRAITANCE A ENFANTS PROVOQUE 3500 MORTS PAR AN DANS LES PAYS DEVELOPPES. RESULTATS DES DERNIERES RECHERCHES**

#### *Première analyse comparative de la maltraitance à enfants dans les pays riches*

*BERLIN, le 18 septembre* – Les dernières recherches publiées aujourd’hui par le Centre de recherche Innocenti de l’UNICEF, montrent que presque 3500 enfants de moins de 15 ans meurent chaque année par maltraitance, dans les pays développés.

Le rapport représente la première véritable tentative de dresser un tableau comparatif de la maltraitance physique subie par les enfants dans les 27 nations les plus riches du monde.

L’UNICEF estime que presque 3500 enfants de moins de 15 ans meurent suite à la maltraitance physique et à la négligence chaque année dans le monde industrialisé. Le plus grand risque concerne les plus jeunes enfants. Un petit groupe de pays – Espagne, Grèce, Italie, Irlande et Norvège – semble avoir un taux exceptionnellement faible de mortalité infantile due aux mauvais traitements ; la Belgique, la France, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et la République tchèque ont des niveaux de mortalité suite à maltraitance à enfants quatre à six fois plus élevés; les États-Unis, le Mexique et le Portugal ont des taux dix à quinze fois plus élevés.

L’élément positif est que la mortalité infantile semble être en recul dans la plupart des pays industrialisés.

Le Bilan Innocenti de l’UNICEF, lancé par Marta Santos Pais, Directeur du Centre de recherche Innocenti de l’UNICEF à Florence et par Paolo Pinheiro, expert des problèmes de violence à l’encontre des enfants, rassemble les données sur la maltraitance à enfants, provenant de 27 pays développés.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Des statistiques inégales

Les incohérences dans la classification de la mortalité infantile et le manque de définitions communes de la maltraitance font qu'il existe peu de données internationalement comparables sur la maltraitance à enfants. L'étude fait part « d'une conviction croissante que la mortalité infantile suite à maltraitance est sous représentée dans les statistiques disponibles ». Le rapport affirme que toutes les statistiques sur la maltraitance à enfants devraient être traitées avec la plus grande précaution et il plaide en faveur de l'adoption de méthodes de recherche cohérentes et d'une amélioration de la collecte des données afin d'informer et de guider les politiques de protection de l'enfance.

Pour essayer de remédier aux variations dans le classement de la mortalité infantile, les chercheurs de l'UNICEF ont mis au point un tableau statistique de la mortalité infantile combinant d'une part les totaux nationaux de mortalité infantile due à la maltraitance et à la négligence et d'autre part les décès d'enfants pour « cause indéterminée ». L'hypothèse étant que lorsque aucune autre cause ne peut être établie, la mort est très probablement le résultat d'une maltraitance qui ne peut être prouvée devant un tribunal. Les calculs révisés donnent des taux de mortalité infantile deux fois plus élevés pour certains pays.

La mort de milliers d'enfants chaque année suite à des épisodes de violence dans leur foyer, à l'école ou dans la communauté est la preuve que le monde a échoué dans sa tentative de les protéger. Les enfants méritent de vivre dans un environnement protecteur qui les mette à l'abri de la maltraitance et de l'exploitation

### La violence dans la société

La recherche établit aussi une relation étroite entre les niveaux de mortalité infantile suite aux mauvais traitements et les niveaux de violence dans la société dans son ensemble. Les auteurs soutiennent que toute tentative sérieuse de lutter contre la maltraitance à enfants doit passer par la promotion d'une culture de non-violence envers les enfants. Les pays ayant les taux les plus bas de mortalité infantile suite à maltraitance ont aussi des taux très faibles de mortalité adulte suite à des agressions. De la même façon, les trois pays présentant des niveaux exceptionnellement élevés de mortalité infantile suite à maltraitance ont aussi des taux exceptionnellement élevés de mortalité adulte suite à des agressions.

Le rapport de l'UNICEF se fonde sur toute une série d'enquêtes conduites dans plusieurs pays afin d'étudier les différents facteurs associés le plus souvent à la maltraitance physique. La pauvreté et le stress sont des facteurs étroitement liés à la violence physique et à la négligence des enfants, sans pour

## COMMUNIQUE DE PRESSE

autant que la relation soit prouvée. Contrairement aux idées reçues, 80 % des auteurs de violence sont les parents biologiques.

De tous les problèmes identifiés par les chercheurs concernant les circonstances de maltraitance à enfants, l'un des plus courants et les plus graves est l'abus de drogue et d'alcool. Il existe aussi de nombreuses preuves faisant état d'un lien entre la maltraitance physique à enfants et la violence au foyer entre les adultes avec lesquels ils vivent. Mais le rapport cite également des recherches menées en Allemagne selon lesquelles plus de 50 % des enfants qui ont été les témoins de la violence entre adultes au sein du foyer n'ont jamais, ou rarement, subi eux-mêmes la maltraitance physique.

Le *Bilan Innocenti* présente également de nouvelles recherches concernant le statut légal des châtiments corporels dans tous les pays de l'OCDE. Il montre globalement que sept seulement de ces pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, ont des lois qui interdisent tout châtiment corporel à l'encontre des enfants. Tous les pays de l'OCDE ont interdit le recours aux châtiments corporels dans le cadre du système juridique et la majorité d'entre eux les ont rendus illégaux dans les établissements scolaires. Quelques autres pays sont maintenant sur le point d'introduire des interdictions plus générales.

En se fondant sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et sur le poids croissant de la pression politique, juridique et morale, le rapport soutient que la violence légalisée à l'encontre des enfants représente une violation des droits de l'homme même quand elle s'exerce au sein de la famille.

### Note pour les rédacteurs

La série de *Bilans Innocenti* est produite par le Centre de recherche Innocenti (IRC) de l'UNICEF qui a son siège à Florence.

Cette publication est la cinquième de la série visant à surveiller les progrès réalisés par les pays industrialisés dans la mise en œuvre des droits fondamentaux de leurs enfants. Chaque *Bilan* présente et analyse des tableaux statistiques qui établissent un classement des pays riches selon des indicateurs de base du bien-être des enfants.

Le matériel de presse soumis à embargo et des exemplaires téléchargeables du rapport en anglais sont disponibles dans la salle de presse de l'IRC:

<http://www.unicef-icdc.org/presscentre/indexNewsroom.html>

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La protection des enfants contre toute forme de violence, de maltraitance et d'exploitation est une priorité majeure pour l'UNICEF, tout comme la vaccination, l'éducation, la lutte contre le VIH/SIDA parmi les jeunes et la prise en charge de la petite enfance – pour donner à chaque enfant le meilleur départ dans la vie.

\* \* \*

**Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser :**

**Au Centre de recherche Innocenti, Florence**

Salvador Herencia, Chargé de l'information (+39 055) 2033354, [sherencia@unicef.org](mailto:sherencia@unicef.org)  
Patrizia Faustini, Assistante de communication (+39 055) 20 33 253, [pfaustini@unicef.org](mailto:pfaustini@unicef.org)

**Au siège de l'UNICEF à New York**

Alfred Ironside, Chef de la Section médias, (+1 212) 3267261  
Erin Trowbridge (+1 212) 326-7269

**Au bureau de l'UNICEF à Genève**

Damien Personnaz, (+41 22) 909 5716 [dpersonnaz@unicef.org](mailto:dpersonnaz@unicef.org)